



Monsieur Alain Lambert
Président du conseil national d'évaluation des normes
Sénat
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Paris le 9 décembre 2020,

Monsieur le Président,

Suite à la parution de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, paru au Journal Officiel le 28 décembre 2018, l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF) et l'Association des Techniciens Territoriaux de France (ATTF), dans un souci d'application objective des prescriptions de ce texte, ont écrit à Madame le Ministre de la Transition écologique afin de proposer des modifications techniques, administratives et économiques dans le cadre d'une démarche constructive.

Nos associations ont également écrit à Madame le Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales pour les informer des conséquences potentielles pour les collectivités et à Mme le Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique pour l'impact sur les métiers de l'ingénierie territoriale dans le domaine de l'éclairage extérieur.

Vous trouverez en pièce jointe les différents courriers et le rapport technique envoyés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

Estelle WALTER

Présidente Nationale ATTF

Emmanuelle LOINTIER

Présidente Nationale AITF

P.J. : 3 courriers + 1 rapport technique